
NOUVELLES SUR LE COTON – 10 avril 2006

Réunion du Sous-Comité du coton le 27 mars et du CNC le 28 mars

La réunion du Sous-Comité du coton tenue le 27 mars a été consacrée à la discussion de la soumission du C4, document TN/AG/SCC/GEN/4 (voir notre Note d'information n°40).

Depuis le dépôt de cette soumission il y a environ 3 semaines, les Membres ont eu le temps nécessaire pour l'étudier et y réagir quant au fond. Un certain nombre de délégations ont soutenu cette proposition, notamment l'Union européenne, le Groupe africain, plusieurs Membres d'Amérique latine dont le Brésil, ainsi que de grands Membres d'Asie. L'UE a demandé les raisons pour lesquelles la proposition n'incluait pas les deux autres piliers des négociations agricoles, la concurrence à l'exportation et l'accès aux marchés. Pour l'accès aux marchés, l'UE a suggéré que l'engagement des pays développés à permettre l'importation des produits cotonniers en franchise de droits et hors contingents s'étende aux importations en provenance de tous les pays en développement, et pas seulement des moins avancés. En outre, l'UE a invité avec insistance les pays en développement qui en avaient les moyens à faire la même offre. Dans ce contexte, l'UE a également rappelé la suggestion qu'elle avait faite avant Hong Kong d'éliminer totalement le soutien au titre de la catégorie ambre pour le coton. Les Etats-Unis ont réitéré leur position selon laquelle les modalités relatives au coton ne devraient être discutées qu'après un accord sur les modalités agricoles, bloquant ainsi une véritable entrée en matière sur le fond des modalités soumises par le C4 aux Membres.

Evaluation des résultats de la réunion du Sous-Comité

Les modalités introduites par le C4 ont réussi à susciter un soutien encourageant. Soulignons, au risque de nous répéter outre mesure, que la proposition du C4 reprend et formule des modalités strictement conformes aux décisions adoptées par les Membres dans le cadre des résultats de juillet 2004, tel que précisé et avalisé par les Ministres réunis par la suite à Hong Kong.

- La formule de réduction et les critères de la catégorie bleue abordent le niveau spécifique d'ambition supplémentaire, tel que décidé pour le coton, sans anticiper en quoi que ce soit sur un résultat global dans l'agriculture;
- Les modalités proposées liées à la période de mise en œuvre reprennent la décision spécifique prise par les Membres de parvenir à un résultat pour le coton "*au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable*", sans anticiper en quoi que ce soit sur un résultat global dans l'agriculture;
- La proposition de parvenir à une décision sur les modalités spécifiques pour le coton avant le 31 mars met en œuvre la décision des Membres "*d'y accorder la priorité dans les négociations*". Accorder la priorité signifie s'y consacrer en premier.

Le refus de certains Membres d'entamer les négociations sur des modalités spécifiques pour le coton viole donc de manière flagrante les décisions prises par les Ministres, ce qui est d'autant moins compréhensible que le C4 n'a pas ménagé ses efforts pour veiller à ce que les modalités proposées soient rédigées et formulées de manière à exclure tout effet d'anticipation sur les modalités générales dans l'agriculture.

Les modalités proposées comportent des dispositions sur la question de la période de base pour le plafonnement spécifique par produit. Bien que cette question n'ait pas été discutée à la réunion du Sous-Comité, l'importance du choix de la bonne période de base pour l'établissement de disciplines de cette nature doit être soulignée. Le C4 propose la période de mise en œuvre du cycle d'Uruguay (1995 à 2000). Dans ce contexte, il faut relever qu'en fait, il n'y a pas d'autre solution que la base mentionnée plus haut, du fait que les notifications disponibles sur le soutien interne, soumises par certains Membres importants, ne vont pas au-delà des années de commercialisation 2000 et 2001. C'est pourquoi l'information permettant d'évaluer l'impact et les effets d'autres périodes de base n'est pas aisément disponible au-delà des années proposées. Les négociateurs seraient bien avisés de refuser toute discussion sur des périodes de base incluant des années non notifiées.

La réunion du Comité des négociations commerciales (CNC)

Dans sa réunion du 28 mars, le CNC a pris acte de l'avancement des activités depuis Hong Kong et plus précisément depuis la dernière réunion du CNC tenue en février. Les activités des groupes de négociation ont progressé pour inclure des simulations de différents scénarios sur l'accès aux marchés en négociation, tant pour les produits

agricoles que non agricoles. Le Directeur général de l'OMC a conclu son rapport de situation en déclarant: "...l'établissement de modalités prévu dans la Déclaration de Hong Kong nécessitera une intervention au niveau ministériel sous une forme ou sous une autre durant la dernière semaine d'avril, avec la première semaine de mai comme filet de sécurité. Pour que cela se produise, vous devrez intensifier vos travaux entre maintenant et le début des semaines consacrées à l'agriculture et à l'AMNA le 17 avril.

Pour résumer l'humeur d'aujourd'hui: un sentiment puissant d'urgence à mesure que nous nous rapprochons de l'échéance et un besoin, selon moi, de passer à la vitesse supérieure dans tous les domaines de la négociation, à commencer par le triangle soutien interne, accès aux marchés pour les produits agricoles et produits industriels."

En ce qui concerne le coton, et la question des modalités dans l'agriculture, le Directeur général a souligné que: "... Je n'ai probablement pas besoin de vous rappeler que les Ministres ont donné pour instruction de traiter le coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique, dans le cadre des négociations sur l'agriculture et par le biais du Sous-comité du coton. En ce qui concerne les aspects de la question du coton touchant l'aide au développement, j'ai convoqué une réunion de mon cadre consultatif informel le 16 février et informé les Membres lors d'une réunion du Sous-comité du coton tenue le 2 mars des progrès réalisés à cette occasion. Un nouveau rapport de situation a été présenté à la réunion du Sous-comité qui s'est tenue hier."

L'incapacité des Membres à négocier des modalités spécifiques sur le coton conformément aux conditions fixées par le cadre de résultats de juillet et par la déclaration de Hong Kong serait effectivement de mauvais augure pour la réalisation des objectifs d'avril établis à Hong Kong et ratifiés par les Ministres lors de leur réunion informelle tenue à Davos en marge du Forum économique mondial.

Toutefois, un mois avant cette date butoir d'avril, les Membres ont encore largement le temps de négocier des modalités ; ils ont le temps de donner la priorité au coton comme le demande la décision de la Conférence ministérielle de Hong Kong.

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site:
www.ideascentre.ch

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse
T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41